



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 12 MARS 2024, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023
7. Affectation du surplus de l'année financière 2023
8. Avis de présentation — Règlement numéro 27-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses
9. Avis de présentation — Règlement numéro 28-24 sur la gestion contractuelle
10. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023
11. Consommation d'eau pour les mois de janvier et de février 2024
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 56 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

24-03-007

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y adoptant le point suivant :

12.1 Motion de félicitations

ADOPTÉE

24-03-008

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 24-004 24-01-24 Avis de calcul du taux personnalisé 2024, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le taux personnalisé à 1,14 \$ alors que le taux de l'unité est fixé à 1,41 \$.
- 24-005 20-01-24 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2024 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,18 \$.
- 24-006 20-01-24 Avis de recalcul du taux personnalisé 2023, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,19 \$ au lieu de 1,18 \$.
- 24-007 20-01-24 Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,79 \$ au lieu de 1,80 \$.
- 24-008 24-01-24 Courriel du GREFFE, VILLE DE BELCÉIL, nous transmettant la résolution numéro 2024-01-03 nommant le conseiller Martin Dubreuil à titre de délégué à la RIEVR et le conseiller Martin Robert à titre de délégué substitut.
- 24-009 28-02-24 Courriel de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous transmettant le rapport de la vice-présidence à la vérification, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, concernant l'audit de performance sur la gestion des excédents et des réserves.
- 24-010 01-03-24 Courriel de l'Équipe de soutien aux clientèles en équité salariale, CNESST, demandant à la Régie de produire sa *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* d'ici le 1^{er} septembre 2024.

24-03-009

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
et annotation

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 24-02, du chèque numéro 20741 au chèque numéro 20757 du déboursé numéro 202400061 au déboursé numéro 202400185 pour un montant total de 537 447,70 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-03-010

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2023 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

24-03-011

POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2023 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses nettes de 152 667 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468,45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Hébert

APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2023, de 52 667 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le reste de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2023 soit et est versé au surplus libre.

ADOPTÉE

Avis de
présentation

POINT 8. RÈGLEMENT NUMÉRO 27-24 – DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-11

Monsieur Martin Dubreuil donne un avis de présentation indiquant qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses portant le numéro 27-24.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**Avis de
présentation**

POINT 9. RÈGLEMENT NUMÉRO 28-24 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Natacha Thibault donne un avis de présentation indiquant qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro 28-24.

POINT 10. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2023

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2023, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2024

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et de février 2024 sont joints au présent point.

POINT 12. DIVERS

24-03-012

12.1 MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE de féliciter le directeur général pour l'excellent travail d'information aux membres du conseil depuis le début de leur mandat en novembre 2021 ainsi que pour la saine gestion financière de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Francine Bernard, d'Otterburn Park, s'enquiert du projet de développement de Northvolt et de l'augmentation de la consommation d'eau potable que ce projet engendra. De plus, elle s'inquiète de l'impact que ça peut avoir sur la qualité de l'eau potable.

Le directeur général indique que la venue de Northvolt aura pour impact de réduire la consommation d'eau potable par rapport à un développement résidentiel équivalent de cette zone. En ce qui concerne la prise d'eau que Northvolt doit faire pour ses besoins d'eau de procédé, la Régie n'a pas encore d'information à ce sujet. Toutefois, le tout doit être approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Finalement, la Régie suit la qualité de l'eau produite en continu et doit respecter la loi sur la qualité de l'eau potable du Québec, ce qu'elle fait en tout temps.

Monsieur Philippe Gachon, d'Otterburn Park, s'inquiète de la qualité de l'eau de ruissèlement lors de la construction du site considérant que cette zone contient des secteurs de terrain contaminés et sachant qu'il y a une prise d'eau potable juste en face sur le Richelieu.

Le directeur général mentionne que les travaux de Northvolt sont assujettis à des certificats d'autorisation avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et doivent respecter les règles et lois en vigueur pour ce genre de travaux. De plus, les travaux sont situés sur la berge opposée du Richelieu et s'il advenait un ruissèlement non conforme aux normes du Ministère, ce dernier serait intercepté par les grands courants d'eau dans le Richelieu avant qu'il ne puisse atteindre la prise d'eau brute. La filière de traitement possède également de bonnes barrières pour plusieurs contaminants et des résultats intéressants sont en ligne sur le site internet de la Régie concernant des tests effectués pour le rabattement des pesticides présents dans le Richelieu lors d'événements pluvieux importants.

Madame Chantal Breton, de Belœil, insiste sur le fait que les élus doivent poser des questions sur le développement de cette industrie par Northvolt, et ce au niveau de toutes les villes à



**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

de résolution
annotation

proximité. Il faut faire pression ensemble pour obtenir les réponses à nos questionnements sur les risques que pose la venue de cette industrie sur notre système de production d'eau potable, et ces pressions doivent émerger aussi du municipal.

24-03-013 POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 21 heures 0 minute.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

